

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **23**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2024 – Vidéo protection
- Budget PRINCIPAL

SEANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mardi 9
avril 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de
Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Bernard DUNIAT, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Claire JOYEUX.

Secrétaire de séance :

Pierre SUREDA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2024 – VIDEOPROTECTION – BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d’application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Considérant** le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- **Considérant** les objectifs de ces opérations ;
- **Considérant** qu’une annexe au budget doit retracer la situation de l’ensemble des AP/CP décidées par le Conseil Municipal ;
- **Considérant** que les AP/CP font l’objet d’un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- **Considérant** qu’il existe encore des engagements non soldés pour cette opération ;

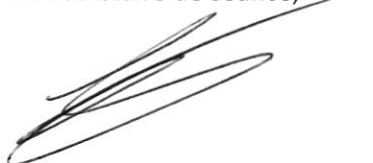
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL L’UNANIMITE :

- **Approuve** l’Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) de la Vidéo protection

VIDEOPROTECTION - OPERATION ACHVEE																
Coût total opération :	325 623,13 €	TTC														
Autorisation de programme votée :	325 623,13 €	TTC	Opération													
Subventions escomptées :	24 720,95 €	Etat - FIPD 2024														
	24 720,95 €	Région														
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Appp	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Réalisation 2022	Réalisation 2023	TOTAL REALISE AU 31/12/2023	Solde de l'opération à réaliser	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	325 623,13 €				24 960,00 €	192 554,45 €	33 946,68 €	251 461,13 €	74 162,00 €							251 461,13 €
Recette : Chapitre 13	- €			- €	- €			- €	- €	- €						- €
Recette : Autofinancement	272 207,91 €	- €	- €	- €	24 960,00 €	188 460,01 €	2 960,05 €	215 780,06 €	56 427,85 €	- 5 568,61 €	- €					210 211,45 €
Recette : FCTVA	53 415,22 €			- €	- €	4 094,44 €	31 586,63 €	35 681,07 €	17 794,15 €	5 568,61 €	- €	- €	- €	- €	- €	41 249,68 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre SUREDA

le Maire,



Stéphane RODIER